

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2022/62

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 
ID : 023-212316806-20221018-202262-DE

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Abstention : 1 Mme Angélique VEYSSET

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER

Etaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET

Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET,

Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : demande d'achat d'un chemin au village de la Royère

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de monsieur HUMEZ Yves, il souhaite acquérir un chemin rural faisant partie du domaine privé de la commune. Il est situé entre sa grange et sa maison dans le village de la Royère. Cette demande s'inscrit suite à l'achat par M HUMEZ des parcelles desservies par le chemin et en parallèle de la fusion des parcelles section F n°1259 et 421, enregistrées au cadastre après passage du géomètre les rendant indissociables et desservies par un autre accès que le chemin en question.

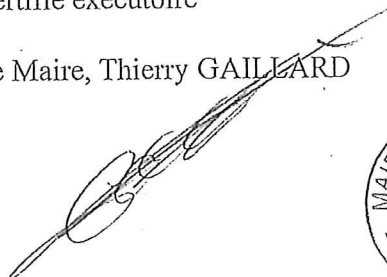
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 votes pour et 1 abstention :

- Accepte d'engager la procédure pour la vente de ce chemin,
- Acte que les frais de l'enquête publique et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- N'émettra un avis définitif qu'après examen du rapport du commissaire enquêteur.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 18/10/2022
Publiée, le 24/10/2022
Transmis, le 24/10/2022
Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET





Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 24/10/2022
Qualité : Maire